

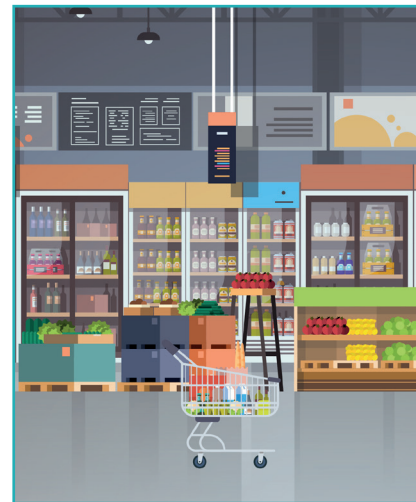
FICHE PROTOCOLE

« PRÉVENTION CONTAMINATION COVID-19 »

Dernière mise à jour : 05/02/2021

N°4 : LES SURFACES DE VENTES

Différents types de locaux sont à nettoyer dans le milieu des surfaces de ventes. En dehors des **locaux dédiés à la vente**, on peut trouver d'autres locaux à nettoyer accessibles uniquement aux salariés de la surface de ventes comme des **circulations**, des **bureaux**, des **salles de réunions**, des **sanitaires** et également des **vestiaires** et des **douches**.



Pour les locaux ci-dessous, il pourra être pris en compte les protocoles suivants :

LOCAL	PROTOCOLE
Circulations, escaliers	N°1 : PARTIES COMMUNES D'IMMEUBLES
Bureaux, Sanitaires, Salles de réunion	N°3 : LES BUREAUX
Vestiaires et douches	N°5 : VESTIAIRES ET DOUCHES

Ci-dessous, la description de l'activité «Nettoyage de la surface de ventes»

EPI NÉCESSAIRES

SITUATION 1

Faible probabilité de cas de COVID-19 ou **ENTRETIEN EN RÉGIE** (présence d'utilisateurs)



Gants jetable à usage unique ou réutilisables ⁽¹⁾



Pas de contact étroit avec les utilisateurs, ni avec les agents

⁽¹⁾ Voir Mode opératoire entretien des gants réutilisables

Le masque grand public à filtration supérieure à 90% (ex catégorie 1) ou masque chirurgical est obligatoire dans les lieux collectifs clos et doit être associé au respect de la distanciation physique d'au moins un mètre.

SITUATION 2

Forte probabilité de cas de COVID-19

→ Si forte probabilité, le client informe de cas ou de suspicion de COVID et consigne l'espace



Masque (FFP1 si intervention dans un délai de moins de 3 heures)

Combinaison ou blouse à usage unique sur tenue de base

Gants jetable à usage unique ou réutilisables ⁽¹⁾



Pas de contact étroit avec les usagers, ni avec les agents



Combinaison ou blouse à usage unique sur tenue de base

Gants jetable à usage unique ou réutilisables ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Voir Mode opératoire entretien des gants réutilisables

Au delà de 3 heures, port du masque chirurgical à minima.

PLAN DE PRÉVENTION

Moins de 400 h/an :

Définir les modalités d'accès au site

Plus de 400 h/an :

- À formaliser obligatoirement
- Définir les modalités d'accès au site

Les mesures de prévention comprennent notamment les gestes barrières, les règles de distanciation, l'information et la formation des salariés sur les consignes d'utilisation des EPI « Bien ajuster son masque et le retrait des EPI sans se contaminer.

Dans le cahier des charges, bien délimiter les limites de prestations notamment au nettoyage du poste de travail des salariés de la surfaces de ventes, au Equipement de Protection Collectif mis en place (écrans, ...) et identifier les points de contact à nettoyer particulièrement dans la zone des caisses (tapis, la caisse,).

SITUATION 1

Faible probabilité de cas de COVID-19 ou **ENTRETIEN EN RÉGIE** (présence d'usagers)

ENTRETIEN DES SURFACES ET DES SOLS

Privilégier une stratégie de lavage par voie humide

Réaliser les prestations du cahier des charges et suivre les recommandations suivantes :



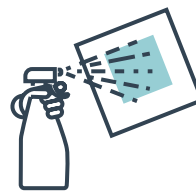
Pour l'ensemble des surfaces à nettoyer, préparer une solution de produit détergente



Aérer si possible



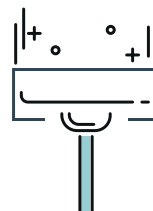
Collecter les déchets en récupérant le sac poubelle usagé et le remplacer systématiquement



Humidifier les supports d'essuyage jetables ou réutilisables(*) à usage unique



Traiter en particulier les points de contact



Terminer par les sols dépoussiérer les sols par balayage humide si possible puis procéder au lavage du sol avec une solution détergente soit par autolaveuse ou de façon manuelle avec supports de lavage jetables ou réutilisables(*) à usage unique.

(*) après un lavage en machine à 60°C durant 30 minutes au minimum et veiller à séparer le propre du sale et à porter les EPI.

SITUATION 2

Forte probabilité de cas de COVID-19

ENTRETIEN DES SURFACES ET DES SOLS

Privilégier une stratégie de lavage par voie humide

Réaliser les prestations du cahier des charges et suivre les recommandations suivantes :



Préparer une solution de produit détergent désinfectant virucide EN 14476 si points de contact ou solution de produit détergent si autres surfaces



Aérer si possible avant et pendant l'intervention



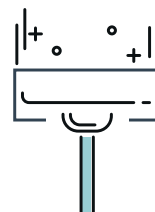
Collecter les déchets en récupérant le sac poubelle usagé et le remplacer systématiquement



Humidifier les supports d'essuyage jetables ou réutilisables(*) à usage unique



Traiter en particulier toutes les surfaces et points de contact du ou des postes de travail concernés



Terminer par les sols dépoussiérer les sols par balayage humide si possible puis procéder au lavage du sol avec une solution détergente soit par autolaveuse ou de façon manuelle avec supports de lavage jetables ou réutilisables(*) à usage unique.

(*) après un lavage en machine à 60°C durant 30 minutes au minimum et veiller à séparer le propre du sale et à porter les EPI.

CE QU'IL FAUT ÉVITER ET PRIVILÉGIER

- | | | |
|--|---|---|
| ✗ Éviter de contaminer une surface déjà décontaminée | → | ✓ Travailler du plus loin au plus près ou du haut vers le bas sans repasser sur la surface décontaminée, du plus propre vers le plus sale |
| ✗ Aspirer un sol sec avec une autolaveuse | → | ✓ Mise en service de l'aspiration de l'autolaveuse sur surface humide |
| ✗ Aspirer les sols avec un aspirateur sans filtration HEPA | → | ✓ Si possible procéder à un balayage humide ou disposer d'aspirateur équipé de filtre HEPA |
| ✗ Ne pas assécher les surfaces traitées après l'essuyage | → | ✓ Laisser sécher naturellement |
| ✗ Pulvériser des produits nettoyants sur les surfaces | → | ✓ Essuyage humide à l'aide d'un support à usage unique imprégné d'une solution détergente ou détergente désinfectante |
| ✗ Transvider les poubelles | → | ✓ Retirer et évacuer tout sac usagé / les sacs de déchets sont évacués via la filière d'élimination classique |